

« On exprime ses frustrations avec des propos haineux »

RACISME Patrick Charlier (Unia) table sur le contrôle social pour éviter les dérapages

► Le décès du Belge d'origine turque Kerim Akyl dans l'attentat d'Istanbul a suscité des commentaires racistes sur les réseaux sociaux.
► Pourquoi tant de haine ?

ENTRETIEN

Pour Patrick Charlier, directeur d'Unia (Centre inter-fédéral pour l'égalité des chances), il vaut mieux faire appel au contrôle social plutôt que poursuivre systématiquement en justice.

Internet est-il devenu le défiloir de toutes nos frustrations ?

Il y a d'une part ceux qui se servent d'internet et des réseaux sociaux de manière organisée pour diffuser et susciter de la haine. C'est le cas de la Vlaamse Verdedigings Liga, mais il y en a d'autres. Contre des organisations de ce type, il faut une réponse judiciaire. Nous avons porté plainte et le parquet d'Anvers a annoncé des poursuites. D'autre part, il y a aussi M. ou Mme Tout-le-monde qui réagit en exprimant ses frustrations avec des propos à caractère haineux envers les étrangers, les musulmans, les juifs, les homosexuels, etc.

neux envers les étrangers, les musulmans, les juifs, les homosexuels, etc.

Sous pseudonyme ou avec leur véritable identité ?

Ils agissent souvent avec leur véritable identité. En Flandre, une émission de télé a confronté les gens à leurs propos en allant sonner chez eux. Les journalistes se sont présentés en leur disant : « Voilà ce que vous avez écrit sur internet, vous l'assumez ? » Devant une caméra, ils faisaient moins les fiers et expliquaient que ce n'était pas ce qu'ils avaient voulu dire... Ce n'est pas parce qu'on est derrière un écran d'ordinateur ou un smartphone qu'on peut dire tout et n'importe quoi.

C'est ça qui motive : l'impression d'être protégé parce qu'on est derrière une machine ? Il y a ce phénomène-là, mais il y a surtout l'instantanéité : il n'y a plus de filtre, plus de modération, c'est publié tout de suite, on réagit à chaud. On ne réfléchit pas et on s'en mord les doigts après. Nous sommes tous traversés de peurs, de stéréotypes, de préjugés négatifs, etc. Si on n'a pas un tout petit peu de filtre du temps, de personnes autour de soi ou d'un regard social, ce qui sort en premier lieu n'est pas nécessairement le plus avouable ou le plus honorable. C'est de cette façon que cela se répand sur les réseaux sociaux.

Un sentiment d'impunité aussi puisqu'il y a peu de poursuites... Plutôt que d'organiser des procédures judiciaires lourdes et longues pour un simple quidam qui a dérapé, nous incitons les citoyens à réagir eux-mêmes dans des réseaux de proximité. Il ne faut pas se taire et laisser faire. C'est jouer le contrôle social par ses pairs. Au niveau professionnel, si quelqu'un utilise des outils professionnels, l'employeur aussi peut réagir en disant qu'il y a des choses qu'on n'admet pas. C'est arrivé à Gand en 2015 avec un policier qui a tenu des propos xénophobes sur les demandeurs d'asile. Nous avons réagi et un dossier judiciaire a été ouvert. Aujourd'hui, il est en appel alors que les faits datent de 2015.

dossier judiciaire a été ouvert. Aujourd'hui, il est en appel alors que les faits datent de 2015.

A votre niveau, constatez-vous une augmentation de propos racistes sur le Web ?

Deux faits d'actualité ont fait la Une récemment dont celui d'Istanbul et un au mois d'août avec le décès au Maroc d'un jeune Belge d'origine marocaine. Ce type de commentaires qu'on voit au quotidien est amplifié dans ces cas-là par l'attention médiatique. Difficile à établir s'il y en a plus ou moins qu'avant. Nous n'avons pas de vision exhaustive de ce qui se passe sur la Toile. Nous travaillons uniquement sur base de signalements. Mais il faut aussi tenir compte du fait qu'il y a de plus en plus de monde sur les réseaux sociaux.

La parole se libère ?

Nous constatons une tendance à valoriser la parole transgressive. On a vu ça avec Trump aux USA et en Belgique avec certains ministres... Cela donne l'impression qu'on peut dire tout et n'importe quoi. La parole transgressive est dangereuse parce qu'elle légitime des perceptions, des sentiments. ■

Propos recueillis par PHILIPPE DE BOECK

L'ALTERNATIVE

Des amendes administratives pour les racistes ?

En août dernier, le Service de la politique criminelle révélait une forte chute des condamnations basées sur des infractions à la loi antiracisme de 1981 : 49 condamnations définitives enregistrées en 2010 contre 19 seulement en 2015 alors que les réseaux sociaux voyaient s'amplifier les insultes racistes. Ces chiffres rendent compte du manque de moyens policiers et judiciaires pour traduire dans une condamnation le constat d'une incitation à la haine raciale.

L'alternative au tribunal existe. En octobre dernier, les communes de la zone de police Ouest (Berchem, Jette, Koekelberg, Berchem et Molenbeek) ont décidé de modifier leur Règlement général de police (RGP) pour permettre de sanctionner administrativement (ce qui évite le passage par la case tribunal) des injures proférées sur le web. « Nous avons voulu étendre la notion d'espace public à l'espace virtuel », explique le bourgmestre de Jette Hervé Doyen qui entend faire condamner de la même manière « une injure proférée en rue ou sur un réseau social ». Cette initiative pourrait s'étendre à l'ensemble de la Région bruxelloise et concerner les injures racistes. Cette épée de Damoclès, plus rapide et plus souple que la voie judiciaire, pourrait faire réfléchir deux fois les internautes tentés par un commentaire raciste sur les réseaux sociaux.

La France, elle, a instauré pour l'internet une « responsabilité en cascade », calquée sur le droit de la presse (écrite, 1881). Cette disposition, en vigueur depuis 2009, permet en principe de faire supporter par « l'éditeur » d'une page Facebook (le mur) une responsabilité de coauteur en cas d'infraction commise par l'un des commentateurs de sa page, au « cas où il n'aurait pas agi promptement pour retirer le message ». Le titulaire d'un compte Facebook devient ainsi responsable.

M.M.

LA LOI

Jusqu'à un an de prison

La répression des infractions incitant à la haine raciale et à la discrimination relève des dispositions de la loi Moureaux du 30 juillet 1981. Son dispositif a été amélioré en 2003, soustrayant, par exemple, l'auteur d'une

incitation au racisme du bénéfice de la qualification de « délit de presse », passible de la cour d'assises. Les auteurs de ces infractions encourent des peines pouvant s'élever jusqu'à un an de prison, deux ans si elles sont commises par des fonctionnaires publics. En août dernier, une conseillère du CPAS de Binche a ainsi été condamnée à 50 heures

de travail d'intérêt général après avoir été reconnue coupable d'avoir diffusé sur Facebook une photo de singe faisant référence à l'un de ses collègues d'origine africaine. En mai dernier, Alain B., un délinquant récidiviste, avait été condamné à 6 mois de prison, dont 15 jours ferme, pour ses propos racistes à l'encontre de la

députée (ex-CDH) Ozdemir. La loi de 1981 a aussi été étendue par la loi de 2007 sur les discriminations. Celles fondées sur l'âge, l'orientation sexuelle, l'état civil, la fortune, l'état de santé, l'origine sociale, la conviction religieuse ou philosophique, etc. sont devenues également punissables.

M.M.

COMMENTAIRE

CHRISTOPHE BERTI

NI AVEUGLE NI MUET

Face à la multiplication des commentaires racistes – dont nous publions une sélection bien nauséabonde ci-contre – sur le site internet du « Soir », à propos du décès d'un Belge

d'origine turque lors de l'attentat d'Istanbul, c'est d'abord la nausée qui domine. La nausée face à tant de simplisme, de caricature, en un mot, face à tant de haine. La libération de la parole ? La libération de la bêtise et de l'insulte, plutôt. Comme le disait très justement un éditorialiste flamand cette semaine, le racisme n'est pas une opinion. C'est un délit. Et il doit être considéré et combattu comme tel. Pour nous, le plus facile, le plus

lâche aussi, sans doute, serait de bloquer tous les commentaires pour ces articles. Pour éviter préventivement tout dérapage. Mais leurs auteurs iraient alors déverser leur bile ailleurs. Nous serions rassurés, en gagnant beaucoup d'énergie et de temps, mais nous serions aveugles. Nous avons au contraire la faiblesse de croire que le site internet du « Soir » doit susciter le débat, l'alimenter, le recadrer (en accentuant la modération et

en supprimant les messages haineux, évidemment) et doit être un lieu, parmi beaucoup d'autres, où l'on combat ces propos infects, par des arguments, des faits, du dialogue et du courage. Par respect pour nos valeurs, par respect aussi pour la grande majorité de nos internautes qui ne sont ni racistes ni haineux, et qui méritent un espace de débat constructif. Face au racisme, un réveil citoyen est sans doute la meilleure arme.

Tous ces commentaires ont été modérés et retirés du site du Soir

A part ça, les « migrants » étaient censés être une chance pour le pays...

Un Mc Do derrière une jolie façade me gêne moins que des hordes de noirs qui envahissent nos rues. Humanisme ou pas c'est ainsi. L'excès nuit en tout. Trop de noirs et d'arabes, c'est la fin de notre civilisation...

Après les Arabes maintenant les Turcs, joyeux Noël les vrais Belges.

Schaerbeek, c'est une ville turque, Molenbeek une ville marocaine, ou je ne sais trop quoi. On n'est plus chez nous en Belgique.

Cela ne se limite pas au terrorisme. Ces migrants ne sont tout simplement pas adaptés pour vivre en démocratie et sont une charge inutile pour l'Occident.

